LE VRAY SERVITEVR DV ROY.

DEDIE' A SA MAIESTE'.

Dico ego opera mea regi.

Accingere gladio tuo super femur tuum potentissime.

M. CD. XV.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Case
F
39
.326

1615 Wa

57-2356

LE VRAY SERVITEVR DV ROY.

SI l'on pouuoit s'asseurer que les desirs & conceptions de bien faire les belles propositions de procurer le bien de l'Estat deussent engendrer d'aussi bons effects comme l'on les a faict retentir & sonner par tous les cãtons de la France: tantost par des conseils concertez dés y a plus d'vn an, & depuis redigés par escrit : tantost par des petits liurets & libelles diffamatoires & recentement, par vn manifeste & declaration telle que le conseil escarté ça & la, la voulu minutter le peuple de Paris amateur de nouuellettes & la France mesme, quoy que memoratiue de ses maux passez se laisseroit aller à la persuasion de croire que l'on pourroit à la fin, ou à la longue tirer

quelque fruict ou amendement, ſi aucun pour le preſent eſt requis à l'Eſtat, ou neceſſaire à la conſeruatiõ d'iceluy. Mais le peuple deſormais enyuré de ces beaux appaſtz, endormy de tant beaux pretextes de reformation n'oze croire de leger qu'elle ſe puiſſe faire en vn moment, & que ce ſoit choſe toute certaine & veritable, que celuy qui l'a propoſe ou entreprend de force auec ſon eſpee en doiue venir à bout auec la poincte d'icelle au peril de ſa vie, ou bien meſme s'il peut ſans coup ferir & que ce ſoit choſe qu'il puiſſe facilemẽt ietter en moule, ſe perſuadant que la terre graſſe eſt toute appareillee pour en receuoir le remede, & former le patron de ſon deſſeing. Au contraire ce meſme peuple auquel ces iours paſſez l'on a ſuſcité vn Martin l'Aſne pour luy perſuader de quitter les armes, & n'aller plus garder les portes penſant ſe mocquer de luy en deſpit de Martin

l'Asne, il se rendra capable de prendre vne leçon & instruction toute differente & repugnáte à ses petits liurets, que l'on luy met & debite tous les iours au Pallais, à dessein de le faire mutiner contre son Roy, & secoüer le ioug de son seruice & obeissance; mais en vain soit le protecteur soit ce Martin l'Asne a faict tous ses efforts le peuple de Paris ne sera iamais autre que protecteur de son Prince vnique en son espece seul recogneu eu la monarchie de France qui est l'authorité royalle priuatiuement à tous autres qui pretandent s'estre desuoyez de la presence assistance, subiection, & obeissance qu'ils luy doiuent, il ne faut point esperer d'autre protection, ny dans Paris, ny au reste de la France que celle la, Et qui prend party ailleurs ou tiltre æquipolent à l'authorité du Roy il se declare perturbateur du repos public d'autant que le vray repos

ne peut estre ny subsister moins encores se pratiquer ailleurs que dans les bornes & limites de ceste obeissance, à l'exemple de l'Eglise visible de Dieu hors laquelle il n'y a point de salut, & cependant l'on faict courir parmy le peuple des sermens de fidelité autres que ceux qui sont deubs au Roy, qui ne sont aduoüez, appuyez, ny fortifiez de pouuoir ny commission qui prouiennent de l'estoc de la puissance & authorité Royalle, soubs laquelle seule ceste machine de France se tourne, se vire, & se conduict, & qui l'a veut esbranler tant soit peu, il tumbe en confusion, & se procure la prediction du Psalmiste, *Confundantur omnes qui nos cõturbant*: C'est la question d'armes, & le seul subiect qui se presente maintenãt à vuider, auquel tous les bons françois & vrais seruiteurs du Roy, doiuent auoir leur but & leur visee de ne point prendre party ailleurs que pres de sa

maieſté, de ne point choiſir ſa demeure en la maiſon de confuſion, le ſecours mandie de Grenoble (teſmoing les lettres enuoyees au Roy & à la Royne de leur aſſemblee) faict aſſez recognoiſtre que le party contraire au Roy eſt aſſez foible de ſoy s'il n'implore le ſecours de ceux qui ne veulent point de chef de party ſans vn notable intereſt de meſcontentement, ou de diſgraces, leſquels ſont encores à naiſtre, ils aſſiſteront prou les demandes, doleances & plaintes qui ſe ſement, ouy bien comme deſireux de la reformation : mais nó pas pour leuer les armes contre leur Roy, qui ne recherche que de les cótenter. Trefue donc à ces vaines recherches de Grenoble, il faut faire alte de ce coſté là, il a eſté reſpondu à ſes ſemonces fort prudemment par ceux qui tiennent le timon de leur gouuernement & de leur conſiſtoire, lequel a bien preueu la conſequence

du ſecours, & main forte qui leur eſt demandee, ils ont accouſtumé d'vſer de tant de retenuë & moderation en leurs conſeils qu'ils ſe garderont bien de rien tenter mal à propos: moins encore de ſe declarer chefz de party, où fauteurs & adherans de ceux qui en veulent prendre le tiltre & la qualité: tendre touſiours à ſa conſeruation, & maintenir toutes choſes en meſme Eſtat (pour-ce qui leur touche) que l'a laiſſé deffunct Henry le Grand, de grande & heureuſe memoire; ce n'eſt pas peu, lors que l'on penſe les affaires deſeſperees: car pour les remettre au bon chemin & fortifier les eſprits malades, ie ne ſcay que deux moyens infaillibles. Le premier: de ſe monſtrer vray ſeruiteur du Roy, duquel les œuures indubitables ſont de garder & obſeruer inuiolablement les Edicts de leurs majeſtez. Le ſecond: de ſe ſoubmettre aux loix fondamentales de la

France

Frãce qui ſont de recognoiſtre le Roy ſeul ſouuerain en ſon Royaume, & ne forger ny ſuſciter puiſſance ny authorité qui vueille cõtrefaire le Roy autre que de celuy que Dieu nous a donné ſoubs la conduite de ceux qui ſe rendent dignes de ſon gouuernement & capables d'approcher pres de ſa maieſté pour luy ſeruir de bon conſeil, & qui n'abandonnent point ſa perſonne ſacree, de laquelle en s'eſloignant on court fortune d'en perdre le credit, la faucur & la creance: mais le pis que i'y trouue, eſt d'auoir commencé la guerre par inuectiues, par menaces & par reproches, & en fin d'entreprendre la deffence de ſa cauſe & la vouloir rendre meilleure par conuices, par iniures & calomnies, les baptizer du nom de protecteur, c'eſt s'oublier du tout que de l'aduouër. C'eſt pourquoy cela ne peut tumber au ſens commun, que cõtre le precepte de Dieu, *principi ne male-*

dixeris, l'on trouue bon ceſt eſcript autant pernicieux que malin. C'eſt vne plume dangereuſe car elle n'a eſté taillee qu'a deſſein, pour aygrir les affaires & les rendre irreconciliables, ſi tant eſtoit (ce que ie ne veux pas croire, cõme vray ſeruiteur du Roy) qu'vn ſi meſchant liure ſoit aduoué ny authoriſé de ceux deſquels indigné qu'il eſt, il a emprunté le nom, autrement ils ſe feroient la guerre à eux-meſmes: car ordinairement les iniures retumbent ſur ceux qui les vomiſſent, & comme ſur celuy qui crache contre le ciel? A quoy ſont bonnes toutes ces deffences, & protections couchees par eſcript. Si leurs œuures ſont toutes contraires, & ſi toute la Picardie & lieux circonuoiſins font les haults cris de ſeveoir deux annees conſecutiues, tributaires de tant de maux & d'entrepriſes vaines dont ils portent la folle enchere, pour en faire part à ſon tour au peuple de

Paris, s'ils pouuoient, lequel n'entend point raillerie, & ne redoute rien tant que l'incommodité, comme ayant la memoire encores toute recente des troubles passez. Mais pour comble de mesdisance & d'imposture, ceste mesme plume ou semblable langue venimeuse a osé ietter son venim contre le Roy mesme, par vn artifice estrãge, luy faisant faire la rencontre au voyage d'Espaigne, de feu Henry le Grãd son Pere, le liuret est intitulé, la rencõtre, &c. *abyssus abyssum*, c'est vne inuention diabolicque, apres auoir calomnié la mere, que nous debuons tous honorer & cherir, d'armer encores le fils contre icelle, & se seruir des ombres & de la memoire du Pere pour estre l'instrument de discorde & diuision, entre la France le successeur de son sceptre, & la mere qui l'a mis au monde, faire parler le genie du Pere, qui re-

poſe, c'eſt vn acte de magicien, auſſi les paroles ſont diaboliques, plaines de preſtiges & illuſions, mais quelque coniuration que puiſſe faire ceſt art magicq, par le moyen de la rencontre que tu veux ſupoſer, qui ſe doit faire au voyage d'Eſpaigne, & en chemin faiſant, quand bien meſme tu ferois tes efforts d'appeller & coniurer l'eſprit de la Pithoniſſe, Et que tu voudrois imiter Saül, tu en receuras tout auſſi toſt la punition, qu'il en receut par l'eſprit Prophetique de Samuël qui te predira, & à ceux qui y voudront faire ou donner empeſchement, la mort pour punition, & la malediction de Dieu quand & quand. Si la voix du peuple eſt la voix de Dieu, ce ſera celle qui ſe trouuera en la bouche du vray ſeruiteur du Roy, lequel pour toute vengeance & reſſentiment qu'il doibt auoir des iniures & conuices que tu as

proferé contre ton Prince. Il t'annonce & predit vne malheureuſe fin de la guerre que tu as faict eſleuer cõtre luy, telle qui arriua à Saül, par la rencontre qu'il fiſt de Dauid, ſuiuye de la deſobeyſſance, charme & inuocation qu'il fiſt de la Pithoniſſe contre l'expres cõmandement de Dieu.

Tu m'as forcè, apres auoir attaqué le Roy & la Royne ſa tres-honoree mere de prendre leur faict & cauſe encores qu'elle ſe deffende aſſez d'elle meſme de t'aduertir, que tous les vrais ſeruiteurs du Roy n'ont point tant de reſſentiment de leurs offences particulieres, & des iniures & opprobres que tu as vomy contre leur honneur & reputation, par ce liuret de rencontre, comme leur eſprit eſt agité & bourrellé par la Cyntherese de leur conſcience de venger par leur propre vie & par leur ſang, la querelle du public de

s'eſtre opoſé directement à la volonté du Roy, & de prendre les armes pour auoir le deſſus, & empeſcher l'executió de ſes loüables deſſeins & de ſa parole donnee, ſoubſcripte meſmes de ceux qui auiourd'huy y apportent de la reſiſtance: Les Iuriſconſultes tiennent vne maxime par leur reigle de droict qu'il eſt permis de rezilir & ſe deſpartir des contracts auec le conſentement, meſmes de ceux qui y ont parlé, mais qu'il ſoit permis à l'vn des contractans de faire rompre vn contract par force & par la voye des armes, apres y auoir ſoubſcript, & ſans le faire aſſauoir à tous ceux qui y ont intereſt: c'eſt choſe qui eſt *inſolite*, *nefas ne dicam*, inſolens à plus forte raiſon, n'eſt il pas permis pour paruenir à ceſte rupture de prendre d'autres pretextes, car il falloit vuider ceſte queſtion premiere, & puis apres celle là vuidee, propoſer

les autres par ordre, & non pas les cõfondre toutes enſemble dont s'en eſt enſuiui la confuſion telle que i'ay dict cy deſſus, & qui continuera ſi Dieu n'y met la main, & ſi par ſa bonté il ne touche le cœur des autheurs d'icelle: *Qui poteſt omnia magna ſolus: iudicia Dei abyſſus multa.*

C'eſt donc en vain que de vouloir paſſer au peuple de Paris, la plume par le bec, plume pernitieuſe, qui ne reſpire rien moins que le ſeruice du Roy; car le vray ſeruiteur du Roy ne ſeme point tels propos aduantageux ny tels diſcordes. C'eſt pour animer, ou eſchauffer le peuple de Paris, ce qu'elle en faict c'eſt pour l'eſmouuoir à ſedition, tant ceſte plume eſt dangereuſe: mais il eſt ſi affidé & aceré au ſeruice de ſon Roy, que rien ne le peult eſbranſler, ſoit par eſcript, ſoit parlant à cheual, toutesfois &

quantes que ce braue protecteur se presentera qui le puisse dismouuoir ny destourner du seruice & obeïssance qu'il doibt à son Prince; viuant & regnant, portant le sceptre à la main, & de l'honneur qu'il est obligé de rendre à la memoire de feu Henry le Grand, qui luy a laissé & acquis la paix par tant d'annees, que le pretandu protecteur, la Cassandre, le bon Nauarrois, Martin, la Rencontre & Consors de mesme farine, luy veulent oster & rauir en vn moment.

Si vous autres en voulez estre bien asseurez de vostre part, d'autant que le vray seruiteur du Roy la tient bien fort acquise & perdurable de son costé. Il y a encores esperance au retour de sa Majesté, lors qu'elle viendra la palme à la main son chef entouré de mirthes & de lauriers, glorieux de son cher Hymenee, qui dissipera

tous

tous ſes orages, rendra toutes choſes calmes, & ne tiendra qu'a vous que n'en ſoyez capables, à l'exemple de feu ſon Pere (duquel les faits heroïques, & la memoire parmy nous ſont immortels) qui receut tout le monde à bras ouuerts à ſon entree dãs la ville de Paris, pardonnant à tous ceux qui luy auoient eſté contraires, ſur lequel la douceur & clemence ont eu plus de force, efficace & vertu, que toutes les forces de ſon armee vnies enſemble n'euſſent eu d'effect, par la vengeance & reſſentiment, lequel n'eſt point naturel ny couſtumier à nos Roys de France qui leur a acquis tant de bons & vrais ſeruiteurs, du nombre deſquels ie vous annonce que ie ſuis, & ne ſeray iamais autre.

Intende, proſpere procede, & regna.
Deducet, ac reducee te mirabiliter dextera tua.